

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

POINT PARFUMS DIGITAL

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 252 000 euros
Siège social : 101, avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS
481 981 199 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale mixte le 10 septembre 2016 à onze heures à l'adresse suivante: 7, rue Mirepont, 33310 LORMONT, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire annuelle:

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses ;

Assemblée générale extraordinaire:

- Approbation de la transmission universelle de patrimoine de la société B.B.S., société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 10 000 euros, ayant son siège social au 7, rue Mirepont, 33310 LORMONT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 431 545 177 ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou partenaire pacsé ;
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société. Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé, par courrier électronique, le cas échéant, à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre simple ou par courrier électronique à la Société au plus tard six jours avant la date de l'assemblée. Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance complété et signé doit être parvenu au siège social de la Société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription par les actionnaires titulaires d'actions nominatives de leurs actions dans les comptes de la Société, trois jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée. Nous vous rappelons qu'il ne sera tenu compte d'aucun transfert de propriété des titres intervenant pendant ce délai de trois jours ouvrés.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société, et qui pourront être envoyées à l'adresse électronique suivante: contact@pointparfums.fr au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale.

*Le Conseil d'administration
Monsieur Patrick TARDIF
Président du Conseil d'administration*

1604382